



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÜN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 12 décembre 2023

### PRÉSENTS :

Monsieur **SALAÜN** Raphaël, Monsieur **SALLÉ** Philippe, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Madame **FISCHER** Dominique, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Madame **HALGAND** Marie-Anne, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **FADET** Nathalie, Madame **SABRASES** Marie, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **DHONDT** David, Monsieur **MAHÉ** Alain, Madame **LEVRAY** Catherine, Monsieur **LONGUET** Benjamin

### Ouverture de la séance à 18 heures.

- Secrétaire de séance : Monsieur **GONIDEC** Denis
- Présents : **24**
- Excusés avec pouvoir : Monsieur **COCHY** Jacques  
Madame **GLOTAIN DELAUNE** Stéphanie  
Madame **PIONNEAU** Natacha
- Excusé sans pouvoir :
- Absent sans pouvoir :
- Retard avec pouvoir :
- Retard sans pouvoir :

Le Procès-Verbal de la séance précédente a été adopté à 24 voix Pour et 3 Abstentions (Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain)

# Ordre du jour

<i>Thèmes</i>	<i>N°</i>	<i>Objet</i>	<i>Rapporteur</i>
<b>A FINANCES</b>	1	Décisions Modificatives n°3 - Budget Principal	Raphaël SALAÜN
	2	Tarifs communaux 2024	Nicole BERTHO
<b>B MARCHÉS PUBLICS</b>	3	Réhabilitation - Avenants - Boulangerie 17 rue Joliot Curie	Raphaël SALAÜN
	4	Avenant Marchés Publics - Offices de restauration	Raphaël SALAÜN
	5	Projet de construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés - Désignation de la Maîtrise d'œuvre	Raphaël SALAÜN
	6	Projet de construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles - Désignation de la Maîtrise d'œuvre	Dominique FISCHER
	7	Avenant - Stockage Energie	Raphaël SALAÜN
	8	Attribution avenant - Aménagement cyclables du RD50 - Tranche 3.4 à 3.6	Michel AMISSE
	9	Attribution Marchés Publics - Agrandissement du Gymnase Yvan Collet	Philippe SALLÉ
<b>C COMMERCE</b>	10	Convention de mise à disposition du local sis 112 rue Joliot Curie	Gilles CERCLÉ
<b>D PERSONNEL</b>	11	Modification du tableau des effectifs	Julien GLOTAÏN
	12	Rémunération recensement	Julien GLOTAÏN
<b>E INTERCOMMUNALITÉ</b>	13	SPL "Saint-Nazaire Agglomération Tourisme" - Entrée du Parc Naturel Régional de Brière au capital de la SPL	Raphaël SALAÜN
<b>F TRAVAUX</b>	14	Approbation règlement de voirie	Michel AMISSE

## **A) FINANCES**

### **1. Décisions Modificatives n°3 - Budget Principal**

Le rapporteur indique au conseil municipal que des ajustements sont rendus nécessaires sur le budget principal comme indiqué dans le document annexé.

Il est par conséquent demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette décision modificative n°3 du budget principal.

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour  
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain)

### **2. Tarifs communaux 2024**

Le rapporteur présente à l'assemblée les nouveaux tarifs municipaux proposés pour l'exercice 2024, suivant le tableau ci-après :

## Tarifs municipaux pour le cimetière en 2024

	Tarifs 2022	Majoration de 1 %	Propositions Tarifs 2023	Majoration de 1 %	Propositions Tarifs 2024
<b>TAXES FUNERAIRES</b>					
Concession 15 ans	161,00 €	162,61 €	163,00 €	164,63 €	165,00 €
Concession 30 ans	285,00 €	287,85 €	288,00 €	290,88 €	291,00 €
Chapelle					
Concession 15 ans	241,00 €	243,41 €	243,00 €	245,43 €	247,00 €
Concession 30 ans	426,00 €	430,26 €	430,26 €	435,00 €	435,00 €
<b>COLOMBARIUM</b>					
Résidents de la Commune	447,00 €	451,47 €	451,47 €	455,98 €	456,00 €
Personnes extérieures	1 135,00 €	1 146,35 €	1 146,35 €	1 157,81 €	1 158,00 €
<b>CUVES</b>					
Cuve 1 place neuve			536,81 €	542,17 €	542,00 €
Cuve 1 place remise en état			320,17 €	323,37 €	323,00 €
Cuves 2 places neuves	1 063,00 €	1 073,63 €	1 073,63 €	1 084,36 €	1 084,00 €
Cuves 2 places remise en état	634,00 €	640,34 €	640,34 €	646,74 €	647,00 €
Cuve 3 places neuve			1 610,45 €	1 626,55 €	1 627,00 €
Cuve 3 place remise en état			960,51 €	970,11 €	970,00 €
Cavurne			393,90 €	397,83 €	398,00 €

## Tarifs municipaux pour les salles communales en 2024

	Tarifs 2022	Majoration de 1 %	Propositions Tarifs 2023	Majoration de 1 %	Propositions Tarifs 2024
<b>SALLE DES FÊTES</b>					
Location (par un particulier)	149,00 €	150,49 €	150,49 €	151,99 €	152,00 €
Location Associations communales	66,00 €	66,66 €	66,66 €	73,32 €	73,00 €
Cauton ménage	150,00 €	151,50 €	151,50 €	153,01 €	153,00 €
Cauton liée au bâtiment et au matériel	500,00 €	505,00 €	505,00 €	510,05 €	510,00 €
<b>SALLE DES NÉNUPHARS</b>					
Résidents de la Commune	81,00 €	81,81 €	81,81 €	89,99 €	90,00 €
Cauton ménage	150,00 €	151,50 €	151,50 €	153,01 €	153,00 €
Cauton liée au bâtiment et au matériel	350,00 €	353,50 €	353,50 €	357,03 €	357,00 €
<b>SALLE PATRICK LE SAUX</b>					
Cauton ménage	81,00 €	0,00 €	81,00 €	89,10 €	89,00 €
Cauton liée au bâtiment et au matériel				153,01 €	153,00 €
				357,03 €	357,00 €

## Tarifs municipaux pour la salle festive en 2023

		Nombre de jours	Saint-Joachim		Extérieur		Entreprise
			Habitant	Association	Habitant	Association	
Hall d'entrée + Bar (pas d'accès cuisine, 200m <sup>2</sup> )	Semaine	1	152 €	152 €	556 €	556 €	960 €
	Weekend	1					
Hall d'entrée + Petite salle + Terrasse Sud (400m <sup>2</sup> )	Semaine	1	404 €	404 €	909 €	909 €	1 010 €
		2	606 €	606 €	1 717 €	1 717 €	2 020 €
	Weekend	1	404 €	404 €	909 €	909 €	1 010 €
		2	606 €	606 €	1 717 €	1 717 €	2 020 €
Hall d'entrée + Grande Salle + Terrasse Sud (750m <sup>2</sup> ) *	Semaine	1	556 €	556 €	1 111 €	1 111 €	1 263 €
		2	707 €	707 €	2 020 €	2 020 €	2 525 €
	Weekend	1	556 €	556 €	1 111 €	1 111 €	1 263 €
		2	707 €	707 €	2 020 €	2 020 €	2 525 €
Option cuisine + plonge	Semaine	1	152 €	152 €	354 €	354 €	354 €
		2	253 €	253 €	606 €	606 €	707 €
	Weekend	1	152 €	152 €	354 €	354 €	354 €
		2	253 €	253 €	606 €	606 €	707 €
Option tribune télescopique	Semaine	1		0 €		253 €	303 €
	Weekend	1		0 €		253 €	505 €
* Option jour supplémentaire accolé à un weekend de 2 jours		1	278 €	278 €	556 €	556 €	631 €
<b>Caution</b>			1 515 €	1 515 €	3 535 €	3 535 €	3 535 €
Nombre de tables disponibles : 105 / Nombres de chaises : 640							
Nombre de places assises en tribune : 312 dont 5 places Régisseur et Techniciens					Nombre de places assises tribune + chaises : 600		

## Tarifs municipaux pour la salle festive en 2024

		Nombre de jours	Saint-Joachim		Extérieur		Entreprise
			Habitant	Association	Habitant	Association	
Hall d'entrée + Bar (pas d'accès cuisine, 200m <sup>2</sup> )	Semaine	1	153 €	153 €	562 €	562 €	970 €
	Weekend	1					
Hall d'entrée + Petite salle + Terrasse Sud (400m <sup>2</sup> )	Semaine	1	408 €	408 €	918 €	918 €	1 020 €
		2	612 €	612 €	1 734 €	1 734 €	2 040 €
	Weekend	1	408 €	408 €	918 €	918 €	1 020 €
		2	612 €	612 €	1 734 €	1 734 €	2 040 €
Hall d'entrée + Grande Salle + Terrasse Sud (750m <sup>2</sup> ) *	Semaine	1	562 €	562 €	1 122 €	1 122 €	1 276 €
		2	714 €	714 €	2 040 €	2 040 €	2 550 €
	Weekend	1	562 €	562 €	1 122 €	1 122 €	1 276 €
		2	714 €	714 €	2 040 €	2 040 €	2 550 €
Option cuisine + plonge	Semaine	1	154 €	154 €	356 €	356 €	356 €
		2	256 €	256 €	612 €	612 €	714 €
	Weekend	1	154 €	154 €	356 €	356 €	356 €
		2	256 €	256 €	612 €	612 €	714 €
Option tribune télescopique	Semaine	1		0 €		256 €	306 €
	Weekend	1		0 €		256 €	510 €
* Option jour supplémentaire accolé à un weekend de 2 jours		1	281 €	281 €	562 €	562 €	637 €
<b>Caution</b>			1 530 €	1 530 €	3 570 €	3 570 €	3 570 €
Nombre de tables disponibles : 105 / Nombres de chaises : 640							
Nombre de places assises en tribune : 312 dont 5 places Régisseur et Techniciens					Nombre de places assises tribune + chaises : 600		

## Tarifs municipaux pour les chapiteaux en 2024

	Tarifs 2022		Propositions Tarifs 2023		Propositions Tarifs 2024	
	Habitant	Entreprise	Habitant	Entreprise	Habitant	Entreprise
<b>Petit Chapiteau de 112m<sup>2</sup> (avec électricité et eau) + toilettes</b>	150,00 €	500,00 €	152 €	505 €	154 €	510 €
Caution	1 500,00 €	3 500,00 €	1 515 €	3 535 €	1 530 €	3 570 €
<b>Grand chapiteau de 672m<sup>2</sup> (avec électricité et eau) + toilettes</b>	450,00 €	1 500,00 €	455 €	1 515 €	460 €	1 530 €
Caution	1 500,00 €	3 500,00 €	1 515 €	3 535 €	1 530 €	3 570 €

Enfin, il est également proposé une reconduction des tarifs pour les droits de place et les photocopies - reprographies :

## Tarifs municipaux pour les droits de place et photocopies en 2024

	<b>Propositions tarifs 2024</b>
<b>DROITS DE PLACE - MARCHÉ</b>	
Droits de place	1,20 €

<b>PHOTOCOPIES - REPROGRAPHIE - FAX</b>			
Photocopies noir & blanc (mairie ou bibliothèque)	Associations Communales *	<200 copies en A4 ou <100 copies en A3	>200 copies en A4 ou >100 copies en A3
	Particuliers / Associations non communales	gratuit 0,20 €	gratuit 0,40 €
Photocopies couleur (mairie ou bibliothèque)	Associations Communales *	<50 copies en A4 ou <25 copies en A3	>50 copies en A4 ou >25 copies en A3
	Particuliers / Associations non communales	gratuit 0,40 €	gratuit 1,20 € 0,40 €

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour

à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

## **B) MARCHÉS PUBLICS**

### **3. Avenant Marchés Publics - Réhabilitation boulangerie - 17 rue Joliot Curie**

Le 11 juillet 2022, le Conseil a validé le marché de travaux pour la rénovation de la Boulangerie au 17 rue Joliot Curie.

La procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux de construction a permis de valider 7 lots :

- **Lot 1 : TERRASSEMENT ASSAINISSEMENT SERVICES**  
SIRET 487 905 366 00026 : 27 708.01 € HT Offre de Base
  
- **Lot 4 : ERDRALU**  
SIRET 494 650 260 00016 : 27 538.27 € HT
  
- **Lot 5 : VSA AMENAGEMENT**  
SIRET 494 997 950 00030 : 33 324.85 € HT
  
- **Lot 6 : ID TRAVAUX**  
SIRET 804 721 736 00010 : 17 204.54 € HT
  
- **Lot 7 : ATLANTIC SOLS CONFORT**  
SIRET 831 851 670 00032 : 35 466.07 € HT
  
- **Lot 8 : MOREAU GENIE CLIMATIQUE**  
SIRET 493 764 609 00027 : 32 826.75 € HT
  
- **Lot 9 : AM3I PLUS**  
SIRET 505 182 154 00037 : 28 404.00 € HT

**TOTAL : 202 472.49 € HT**

Pour le lot 1 :

A la demande du maître d'ouvrage et afin de poser le portail coulissant prévu, il a été demandé la fourniture et la mise en œuvre d'une longrine en béton armé dosé à 350 kg, épaisseur de 30 cm.

Les montants relatifs à ces modifications sont : 2 123.48 € HT

Toujours pour le lot n°1 :

A la demande de la Maîtrise d'Ouvrage, et afin de garantir l'évacuation des eaux usées sur le tabouret, il a été demandé un avenant n°2 pour la fourniture et la pose de ces réseaux complémentaires.

Les montants relatifs à ces modifications sont : 2 489.00 € HT

#### **Totaux des avenants 4 612.48 € HT**

Ainsi, l'avenant n°1 et 2 au marché du lot1 introduit une modification de +16.66% du lot. Sur l'ensemble des travaux du marché cela représente un écart de +2.27%.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

#### **4. Avenant Marchés Publics - Offices de restauration**

Dans le cadre de son projet de construction d'offices de restauration, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de ces équipements publics. Ce marché comprenait 13 lots qui ont été attribués et mouvementés comme suit :

Lot 1 : VRD	NON ATTRIBUE	
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	148 665.49 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS BOREAL	Siret 882 199 565 00012	91 943.20 € HT
Lot 4 : COUVERTURE BELLARD	Siret 433 998 358 00017	75 916.06 € HT
Lot 5 : ITE EMBELL FACADE	Siret 418 391 892 00027	24 805.11 € HT
Lot 6 : MENUISERIE EXT ERDRALU	Siret 494 650 260 00016	42 448.95 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INT	NON ATTRIBUE	
Lot 8 : PLATRERIE CLOISONS MARTINEZ	Siret 490 797 040 00014	55 100.37 € HT
Lot 9 : PAROIS FRIGO VAS AMENAGEMENT	Siret 494 997 950 00022	44 962.45 € HT
Lot 10 : REVETEMENTS SOLS SARL LABEL	Siret 441 022 944 00017	34 500.00 € HT
Lot 11 : PEINTURE RENAISSANCE	Siret 402 620 033 00058	6 209.62 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	42 850.00 € HT
Lot 13 : PLOMBERIE MOREAU GENIE	Siret 493 764 609 00027	44 173.55 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 611 574.80 € HT.

Le lot « menuiseries intérieures » n'avait pas été attribué faute de candidat. Il a été demandé à l'entreprise MARTINEZ de réaliser l'habillage de bâti support et la pose de bloc porte pour les toilettes des offices. Le montant chiffré de cet avenant se porte à 1 550.00 € HT ce qui porte le montant du marché à 56 560.37 € HT.

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 613 124.80 € HT soit une évolution de + 0.2 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

## 5. Projet de construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés - Désignation d'un Maître d'œuvre

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la Commune a lancé une procédure de marché public afin de retenir un maître d'œuvre pour la construction d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA). Le programme de travaux indiqués dans le cahier des charges prévoyait un montant de travaux à hauteur de 375 000 € HT.

Au vu des consultations des cabinets pour cette mission, il est proposé de retenir le groupement porté par le cabinet MUR Architecte. Ainsi, la proposition d'honoraires porté sur l'acte d'engagement correspondant à cette mission se monte à 38 500 €.

Le groupement est constitué ainsi :

- Architecte	Mur Architecte	21 200 €
- Economie	Mur Architecte	6 700 €
- Structure	SISBA	3 400 €
- Fluides et thermique	ISOCRATE	<u>7 200 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>38 500 €</b>

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

## 6. Projet de construction d'une Maison d'Assistants Maternelles – Désignation de la Maîtrise d'œuvre

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la Commune a lancé une procédure de marché public afin de retenir un maître d'œuvre pour la construction d'une Maison d'Assistants Maternelles. Le programme de travaux indiqués dans le cahier des charges prévoyait un montant de travaux à hauteur de 400 000 € HT.

Au vu des consultations des cabinets pour cette mission, il est proposé de retenir le groupement porté par le cabinet MCA Clavier. Ainsi, la proposition d'honoraires portée sur l'acte d'engagement correspondant à cette mission se monte à 41 141 €.

Le groupement est constitué ainsi :

- Architecte	MCA	19 100 €
- Structure et Economie	ASCIA INGENIERIE	8 987 €
- Fluides et thermique	BET Luc Moreau	<u>13 054 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>41 141 €</b>

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour  
à 3 Contre (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

## 7. Avenant Marchés Publics - Stockage Energie

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique énergétique, la Commune a souhaité s'équiper d'une unité de stockage pour le surplus d'électricité produit par son réseau d'autoconsommation.

Pour cela, la Commune a retenu le projet de stockage de l'entreprise SYLFEN qui est un projet expérimental.

Ce projet devait être réalisé dans un délai initial qui n'a pas pu être respecté car la fourniture des matériaux et le changement de technologie pour la conversion de l'hydrogène a nécessité plus de temps que prévu. Nous savions à l'origine que ce procédé expérimental pouvait engendrer ce genre d'aléas.

Aussi, il est demandé au Conseil d'accorder à l'entreprise SYLFEN un délai complémentaire de 30 semaines sans pénalité financière pour livrer cette unité de stockage.

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour

à 3 Contre (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

## 8. Avenant n°1 du lot 2 - Aménagement cyclables du RD50 - Tranche 3.4 à 3.7

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal dans le cadre de son projet d'aménagements cyclables du RD50, la Commune a validé le projet du Cabinet SODEREF concernant les phases suivantes :

Phase 3.4 : Piste cyclable sur contre allée

Phase 3.5 : section entre la ZA Aignac et le carrefour Rue du Stade

Phase 3.6 : section entre le carrefour Rue du Stade et la plateau Bonne Fontaine

Phase 3.7 : section entre le plateau Bonne Fontaine et le rond-point du Pintré

Les propositions des entreprises pour réaliser les travaux de construction suivantes pour 2 lots :

- **Lot 1 : VIAUD MOTER**

**29 RUE DE LA PIERRE 44350 GUERANDE**

**SIRET 412 397 234 00243 :**

222 055.30 € HT	Offre de Base
98 951.90 € HT	PSE 1 3.4 et 3.5
35 398.10 € HT	PSE 3
-14 800.00 € HT	Variante béton Gris Clair

**Montant Total 341 605.30 € HT**

- **Lot 2 : GROUPE HELIOS ATLANTIQUE**

**17 RUE DU TISSERAND 44800 SAINT-HERBLAIN**

**SIRET 421 896 200 00373 :**

15 413.40 € HT	Offre de Base
5 653.50 € HT	PSE 1 3.4 et 3.5
3 073.55 € HT	PSE 3

**Montant Total 24 140.45 € HT**

En cours de chantier, la maîtrise d'ouvrage a demandé des prestations complémentaires pour la fourniture et pose de potelets bois supplémentaires. Il a été également demandé la fourniture et pose de bandes rétro classe 3.

Ainsi, après avoir sollicité l'entreprise « Groupe Hélios Atlantique », la maîtrise d'œuvre a obtenu un chiffrage complémentaire de 6 300.00 € HT pour ces travaux. De plus, au fur et à mesure du chantier le montant global du marché s'est ajusté. Une moins value globale a été calculée de 3 005.00 € HT.

Ainsi, le montant de l'avenant au marché pour le lot 2 « Signalisation Horizontale et Verticale » se monte à 3 295.00 € HT soit un écart de 13.65% par rapport au marché initial.

Le montant du nouveau marché pour le lot 2 s'élève désormais à 27 435.45 € HT

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

### **9. Attribution Marchés Publics - Agrandissement du gymnase Yvan Collet**

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet d'agrandissement du Gymnase Y Collet, la Commune a confié au Cabinet d'architecture EEUN une mission pour l'élaboration des travaux des différents lots dans le cadre de cette construction.

La procédure de consultation des entreprises pour réaliser les travaux d'agrandissement a été lancée. Ce marché comprend 17 lots pour un montant estimatif initial de 1 126 179 € HT :

Lot 1 : Terrassement - VRD - Aménagement Extérieurs

Lot 2 : Fondations Spéciales

Lot 3 : Démolition - Gros Œuvre

Lot 4 : Charpente Bois - Ossature Bois

Lot 5 : Couverture - Bardage Bac acier

Lot 6 : Etanchéité

Lot 7 : Menuiseries Extérieures Aluminium

Lot 8 : Serrurerie - Métallerie

Lot 9 : Menuiseries Intérieures

Lot 10 : Plafonds Suspendus

Lot 11 : Cloisonnement - Isolation - Plafonds

Lot 12 : Revêtements de sols - Faïence

Lot 13 : Revêtements de sols sportifs

Lot 14 : Peinture - Nettoyage

Lot 15 : Electricité - Chauffage

Lot 16 : Plomberie Sanitaires - VMC Simple Flux

Lot 17 : Mur Mobile

La réception des offres ont permis à la maîtrise d'œuvre de produire un rapport d'analyse des offres et de pouvoir attribuer 14 lots. Les lots suivants ont fait l'objet d'une relance :

Lot 6 : Etanchéité  
Lot 9 : Menuiseries Intérieures  
Lot 17 : Mur Mobile

Le rapport d'analyse des offres remis par la maîtrise d'œuvre et après négociations, a permis de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Terrassement - VRD - Aménagement Extérieurs**

SAS BREHARD TP

Montant Hors Taxe 84 534.28 € HT

**Lot 2 : Fondations Spéciales**

PRISER

Montant Hors Taxe 32 220.00 € HT

**Lot 3 : Démolition - Gros Œuvre**

GUIHENEUF ET FILS

Montant Hors Taxe 310 000.00 € HT

**Lot 4 : Charpente Bois - Ossature Bois**

MILLET

Montant Hors Taxe 119 000.00 € HT

**Lot 5 : Couverture - Bardage Bac acier**

SAS SAMPERS

Montant Hors Taxe 149 500.00 € HT

**Lot 6 : Etanchéité**

SEO

Montant Hors Taxe 39 500.00 € HT

**Lot 7 : Menuiseries Extérieures Aluminium**

ERDRALU

Montant Hors Taxe 55 000.00 € HT

**Lot 8 : Serrurerie - Métallerie**

ERDRALU

Montant Hors Taxe 43 950.00 € HT

**Lot 9 : Menuiseries Intérieures**

MILLET

Montant Hors Taxe 45 025.19 € HT

**Lot 10 : Plafonds Suspendus**

COYAC

Montant Hors Taxe 7 407.07 € HT

**Lot 11 : Cloisonnement - Isolation - Plafonds**

MARTINEZ

Montant Hors Taxe 47 375.33 € HT

**Lot 12 : Revêtements de sols - Faïence**

ATLANTICS SOLS

Montant Hors Taxe 49 900.00 € HT

**Lot 13 : Revêtements de sols sportifs**

ART DAN

Montant Hors Taxe 21 893.82 € HT

**Lot 14 : Peinture - Nettoyage**

RENAISSANCE

Montant Hors Taxe 16 933.04 € HT

**Lot 15 : Electricité - Chauffage**

AM3I PLUS

Montant Hors Taxe 53 500.00 € HT

**Lot 16 : Plomberie Sanitaires - VMC Simple Flux**

MOREAU GENIE CLIMATIQUE

Montant Hors Taxe 17 415.83 € HT

**Lot 17 : Cloisons amovibles**

ALGAFLEX

Montant Hors Taxe 17 765.00 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer ces marchés aux entreprises les mieux-disantes pour ces 17 lots et d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues. Le montant total des travaux retenus s'établit à 1 110 719.56 € HT.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

## **C) COMMERCE**

### **10. Convention de mise à disposition du local sis 112 rue Joliot Curie**

Le rapporteur indique à l'assemblée que dans le cadre de sa politique en faveur du commerce de proximité, la Commune de Saint-Joachim s'est portée acquéreur d'une partie d'un immeuble (le RDC commercial) sis 112 Joliot Curie le 29 juin 2023. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser sa mise à disposition pour un loyer de 400 € HT par mois pour une activité commerciale, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, à savoir un Studio de photographie dont le représentant est Monsieur Brice FAURE, domiciliée au 59 rue de Ménac, 44720 Saint-Joachim.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la convention de mise à disposition précisant les droits et obligations de chaque partie contre la somme de 400€ HT, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité

## **G) PERSONNEL**

### **11. Modification du tableau des effectifs**

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que dans un souci de prendre en compte les besoins des services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, 32h hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, 32h hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour

à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

### **12. Rémunération recensement**

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population 2023, il y a lieu de recruter 8 agents recenseurs en tant que vacataires,

- Décide de recruter 8 agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population 2024, à compter du 4 janvier jusqu'au 19 février 2024
- Autorise l'autorité territoriale à recruter le nombre d'agents vacataires nécessaires à la campagne de recensement 2024
- Décide que :
  - L'agent sera payé comme suivant :
    - 1.00€ bruts par feuille de logement remplie
    - 2.50€ bruts par bulletin individuel rempli
    - Chaque agent recevra 70€ bruts pour les deux sessions de formation
    - La collectivité versera un forfait de 250€ bruts pour les frais de transports

**ADOPTÉ** : à 24 voix Pour

à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

## **E) INTERCOMMUNALITÉ**

### **13. SPL " Saint-Nazaire Agglomération Tourisme " - Entrée du Parc Naturel Régional de Brière au capital de la SPL**

Le programme d'un centre de conservation muséal, homologué musée de France, est envisagé de manière mutualisée pour les collections de la Ville de Saint-Nazaire et celles du Parc Naturel Régional de Brière.

Sur la base des délibérations du Syndicat Mixte du Parc Naturel de Brière, du 23 février 2022 et du 14 septembre 2022, acceptant les principes d'un programme de centre de conservation mutualisé et constatant le travail effectué par la Société Publique Locale " Saint-Nazaire Agglomération Tourisme " sur l'identification des items musée de France, il a été proposé au Parc Naturel Régional de Brière d'entrer au capital de la SPL par voie d'acquisition de 139 actions auprès de la Ville de Saint-Nazaire.

Il est ainsi projeté une prise de participation du Parc Naturel Régional de Brière à hauteur de 5,56 % du capital social.

La réalisation de cette cession d'actions est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- délibérations concordantes des assemblées délibérantes de la Ville de Saint-Nazaire et du Parc Naturel Régional de Brière ;
- approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL de la répartition des sièges d'administrateur arrêtée par le Conseil d'administration.

Le transfert de propriété des actions qui seront acquises par le Parc Naturel Régional de Brière n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de sa qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif de l'ordre de mouvement correspondant émis par la Ville de Saint-Nazaire.

Par délibération du 3 octobre 2023, le Conseil d'administration de la SPL a agréé la cession d'actions.

L'entrée au capital du Parc Naturel Régional de Brière aura pour conséquence la modification de la répartition des sièges d'administrateur de la SPL, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Par délibération du 3 octobre 2023, le Conseil d'administration a arrêté le projet de nouvelle répartition des sièges d'administrateur qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL.

Les sièges d'administrateurs devant être attribués en proportion du capital détenu respectivement par chaque collectivité ou groupement, il est proposé que la Ville de Saint-Nazaire cède un siège d'administrateur au PNR de Brière.

La répartition du capital social et des sièges d'administrateurs après la cession serait alors la suivante :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nbre actions</b>	<b>Montant capital</b>	<b>% Capital</b>	<b>Sièges d'administrateurs</b>
<b>Agglo CARENE</b>	1388	138.800 €	55,52 %	10
<b>Commune de Saint-Nazaire</b>	278	27.800 €	11,12 %	2
<b>Commune de Pornichet</b>	139	13.900 €	5,56 %	1
<b>Commune de Saint-André-des-Eaux</b>	139	13.900 €	5,56 %	1
<b>Département de Loire-Atlantique</b>	139	13.900 €	5,56 %	1
<b>Agglo CAP ATLANTIQUE</b>	139	13.900 €	5,56 %	1
<b>Parc Naturel Régional de Brière</b>	139	13.900 €	5,56 %	1
<b>Assemblée Spéciale des collectivités minoritaires</b>	139	13.900	5,56 %	1
<i>Région des Pays de la Loire</i>	38	3.800 €	1,52 %	-
<i>Commune de Montoir de Bretagne</i>	19	1.900 €	0,76 %	-
<i>Commune de Donges</i>	19	1.900 €	0,76 %	-
<i>Commune de Trignac</i>	19	1.900 €	0,76 %	-
<i>Commune de Saint-Joachim</i>	11	1.100 €	0,44 %	-
<i>Commune de La Chapelle des Marais</i>	11	1.100 €	0,44 %	-
<i>Commune de Saint-Malo-de-Guersac</i>	11	1.100 €	0,44 %	-
<i>Commune de Besné</i>	11	1.100 €	0,44 %	-
<b>TOTAL</b>	<b>2.500</b>	<b>250.000 €</b>	<b>100 %</b>	<b>18</b>

Comme conséquence du rapport qui précède et conformément aux dispositions de l'article L 1524-1 du Code Général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

Sous les conditions suspensives suivantes :

- délibérations concordantes des assemblées délibérantes de la Ville de Saint-Nazaire et du Parc Naturel Régional de Brière ;
  - approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SPL de la répartition des sièges d'administrateur arrêtée par le Conseil d'administration.
- Approuver le projet de répartition des sièges d'administrateur entre les collectivités actionnaires ci-avant présenté qui sera soumis à l'Assemblée Générale de la SPL ;
  - Donner tout pouvoir au représentant de la Commune à l'Assemblée Générale de la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme pour porter un vote favorable à la nouvelle répartition des sièges d'administrateur.

MS : cela permettra de mieux conserver les collections de la Maison de la Mariée ?

MAH : oui notamment, les collections qui ne se voient pas, celles qui sont stockées

ATV : est-ce que la SPL va travailler dans le sens de multiplier les expositions ? sur le territoire et non pas que sur Saint-Nazaire

RS : il s'agit simplement d'un lieu de conservation. L'objectif est de conserver dans un lieu adapté et non d'exposer. Ce n'est pas un musée.

ATV : qui siègent pour la commune ?

RS : Le maire et Marie-Anne avec sa casquette VP.

**ADOPTÉ** : à 23 voix Pour

à 4 Abstentions (Madame SABRASES Marie, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

## **F) TRAVAUX**

### **14. Approbation du règlement de voirie communale**

Le rapporteur expose que le Règlement de Voirie énonce l'ensemble des dispositions qui permettent à la Ville de gérer la Voirie dans l'intérêt de la Collectivité.

La pose des réseaux dans la voie publique et les travaux d'entretien qui font suite sont indispensables et inévitables. Mais ces interventions perturbent la circulation des usagers, altèrent la cohésion des chaussées et en réduisent la longévité. L'intervention des entreprises est difficile à maîtriser en l'absence d'un cadre réglementaire adapté à la commune de Saint-Joachim.

En effet, de par sa qualité de propriétaire du Domaine Public, la Ville doit organiser les interventions afin de limiter ces désordres autant que faire se peut. A cet effet, elle s'assure que les différents travaux soient coordonnés et réalisés avec la diligence et les précautions nécessaires pour gêner le moins possible la circulation. Enfin, dans le souci de la qualité des chaussées et de la maîtrise des coûts d'entretien qu'elle assume, la Ville veille à ce que ces travaux soient parfaitement exécutés.

Conformément à l'article R141-14 de code de la voirie routière, un règlement de voirie doit prévoir les modalités d'exécution des travaux sur le domaine public routier, il précise ainsi les conditions administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles un tiers peut occuper le domaine public, notamment pour y faire des travaux.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver le présent règlement pour qu'il soit exécutoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024

AA : jeudi dernier en commission travaux, j'ai bien sûr assisté et apporté quelques idées pour rédiger ce règlement de voirie communale.

Je serai plus honnête de vouloir parler d'un règlement à modifier ayant pour origine la commune de Pornichet. Je suis bien sûr satisfait de ce règlement et dans les prochaines années notre commune devrait normalement retrouver une excellente voirie communale.

Mais qui va être en charge de surveiller, contrôler que ce règlement sera bien respecté ?

*J'espère qu'il ne s'agit pas d'un effet d'annonce pour se protéger d'éventuels accidents routiers !!!.*  
*Les travaux correctement réalisés sur la voirie communale sont une priorité pour nos habitants, et vous majorité municipal l'avez compris depuis bien longtemps, car en 2008 un tract « d'Alliance Démocratique » datant du 6 mars 2008 mentionnait cela : je vous cite :*  
**REMETTRE : NOS VOIES DE CIRCULATION EN ÉTAT POUR L'USAGE ATTENDU PAR CHAQUE UTILISATEUR, CIRCULATION, SÉCURITÉ, VELO ».** fin de citation.  
*Il serait malhonnête de dire que rien n'a été fait depuis, Fedrun, rue de Pendille, et quelques trottoirs. Mais pour le reste c'est catastrophique, d'ailleurs j'ai des photos que je tiens à votre disposition parlent d'elles même.*  
*J'espère que ce règlement n'effacera pas l'obligation de revoir tous les points dangereux sur notre voirie communale.*  
*J'ai quand même un gros doute à voir votre envie de mettre tout en œuvre pour la sécurité routière de notre commune, car vos promesses de 2008, cela fait 15 ans n'ont pas été tenues.*  
*Pour preuve dans ce même tract « d'Alliance Démocratique » du 6 mars 2008, vous vous engagez à un référendum sur les grands projets, je vous cite « RENDRE LA PAROLE AUX CITOYENS LORS DES DÉCISIONS ENGAGEANT LEUR COMMUNE SUR DES GRANDES DÉPENSES OU DE GRANDS PROJETS » fin de citation.*  
*Je vous rappelle quand 2008, vous étiez Mr Le Maire N°6 sur cette liste d'Alliance Démocratique » et avez été élu !!!!! .....Dans la majorité.*  
*Les citoyens de St Joachim et l'opposition que je représente vous demande de respecter les engagements que vous aviez promis.*  
*Je tiens ce tract à votre disposition si vous le souhaitez et surtout pour être cohérent avec vos promesses électorales.*

PV : dans le cas où une entreprise récidive, existe t'il mesure coercitive ?

RS : oui grâce à ce règlement de voirie

PV : le passage à 30 km/h est-il envisagé ?

RS : en 2024, la vitesse sur toutes les îles sera limitée à 30km/h

MA : un marquage au sol sera plus efficace et sera mis en œuvre sur toutes les îles

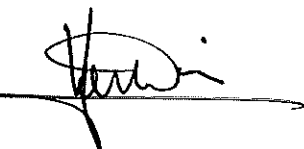
**ADOPTÉ : à l'unanimité**

**La séance du Conseil Municipal s'est terminée à 19<sup>h</sup>54**

**Pour extrait conforme,**

**Monsieur GONIDEC Denis**

**Secrétaire**



**Monsieur le Maire**

**Raphaël SALAÜN**





Le 8 novembre 2023

## Question pour le conseil municipal du lundi 13 novembre 20203

Le mois dernier un tract signé « la Municipalité » portant sur le projet d'A.F.P. a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Nous ne reviendrons pas sur les contre-vérités contenues dans ce document mais nous nous interrogeons sur deux aspects :

- Ce tract est signé « la Municipalité ». Rappelons qu'une **Municipalité se compose du maire, de ses adjoints et de l'ensemble des conseillers municipaux majorité et minorité.**  
Cette signature signifie donc que l'ensemble des élus seraient favorables à ce projet ; ce qui est faux puisque les élus minoritaires ont voté contre ce projet et certains élus majoritaires n'ont pas validé ce projet.  
Nous vous demandons de rétablir la vérité afin de ne pas induire nos concitoyens dans l'erreur.
- Le deuxième point concerne l'utilisation du mot « **politique** » que vous jugez péjoratif. Ce mot semble « grossier ». Il est inutile de vous rappeler l'étymologie de ce terme « **politique** » qui vient du grec politikos signifiant « **qui concerne les citoyens** ».  
En quoi ce mot est-il négatif ? Quelle définition donnez-vous à ce mot ? Cela a-t-il un rapport avec votre sens de la démocratie ?  
Rappelons une règle essentielle de la démocratie :  
On n'a pas obligatoirement raison parce qu'on est majoritaire et on n'a pas obligatoirement tort parce qu'on est minoritaires.  
**La politique c'est ce qui permet de discuter. C'est ce qui permet de s'élever au-dessus des intérêts individuels.**

Le 14 octobre dernier les maires de Montoir, de Trignac, de Saint Malo de Guersac et de Crossac manifestaient en compagnie du député Mathias Tavel pour dénoncer l'inaction de l'Etat face à la pollution occasionnée par les industries dans le bassin nazairien.

Le vendredi 20 octobre le député Matthias Tavel dénonce le fait que la situation sanitaire sur le bassin nazairien n'est pas bonne.

D'où vient la surmortalité dans l'agglomération nazairienne ? Un taux supérieur de 28% à la moyenne nationale, **+42% même pour les hommes de moins de 65 ans.** La situation s'est encore aggravée ces deux dernières années selon les chiffres de l'ORS (Observatoire régional de la santé). *Les hommes sur le territoire de la Carène ont une espérance de vie diminuée de deux ans et demi par rapport à la moyenne nationale.*

Des habitants et des maires interviennent régulièrement et interpellent les services de l'Etat à ce sujet. Quelles actions avez-vous menées (vous étiez absent le 14 octobre) sur ce sujet ?

Quel rôle la Carene compte-t-elle jouer pour protéger la santé des habitants ?

Le 16 Octobre dernier de nombreuses communes ont rendu hommage à Samuel Paty et à Dominique Bernard morts pour avoir défendu les valeurs de la République. Comment notre commune a-t-elle participé à cet hommage ?

Les élus minoritaires : Anne Vaillant-Tiger, Alain Aoustin et Philippe VINCE



## Questions des élus minoritaire pour le conseil municipal du 18 décembre 2023

### **Question s'adressant plus particulièrement aux élus communautaires.**

Nous avons appris par la presse que la CARENE devenait Saint-Nazaire Agglo. Pour quelles raisons ?

Quel en est le coût ?

Qui l'a décidé ?

Cette décision n'a fait l'objet d'aucune information préalable auprès des élus et encore moins auprès de nos concitoyens. Cela démontre une nouvelle fois une conception toute particulière de la démocratie.

Paradoxe : les nouvelles cartes de la Médiathèque Louise Michel sont aux couleurs de Saint Nazaire Agglo alors qu'elles ne donnent pas accès à la médiathèque de Saint-Nazaire.

### **Question s'adressant plus particulièrement à Madame l'adjointe au commerce.**

Samedi 9 décembre avait lieu le marché de Noël sur notre commune. En raison des intempéries, ce marché a dû se déplacer au centre Georges Brassens, lieu peu propice pour cette manifestation ; Comment expliquer qu'une alternative plus judicieuse n'ait pas été envisagée alors que les prévisions météorologiques annonçaient la pluie ?

La commission commerce n'avait-elle pas anticipé ? Il est vrai qu'elle ne s'est pas réunie depuis plus de 18 mois.

### **Question s'adressant plus particulièrement à Madame l'adjointe à l'enseignement**

Ecole d'Aignac : Nous apprenons dans le compte rendu sur conseil d'école du 6 novembre 2023 que le budget transport de cette école excentrée n'a pas été réévalué depuis la hausse des coûts de transport. Le directeur demande son augmentation pour 2024 et l'autorisation de dépassement pour cette fin d'année, afin de se rendre à la bibliothèque et au Cinémalouine.

Madame Fisher, vous répondez qu'il faut respecter l'enveloppe budgétaire de 1350€ et vous proposez à l'équipe enseignante le basculement de son budget fonctionnement/investissement vers son budget transport.

Cette proposition est-elle sérieuse ? Peut-être devrions-nous lancer un appel aux dons pour trouver les 550€ supplémentaire dont l'école a besoin ?

Nous nous demandons vraiment quelle est votre ambition pour les élèves de notre commune ?

Ecole Simone de Beauvoir : Nous apprenons dans le compte rendu du conseil d'école du 14 novembre 2023, que cela fait 2 ans que l'équipe enseignante demande du scotch en quantité suffisante pour mettre en sécurité l'école. (PPMS)

Nous apprenons que le document unique (document de santé et de sécurité au travail) n'a pas été actualisé depuis 2019. Ce document doit être mis à jour dans chaque école.

Nous vous demandons quelle attention portez-vous à la sécurité dans nos écoles publiques et au bien-être des équipes qui y travaillent ?

## REPONSE AUX QUESTIONS DES ÉLUS MINORITAIRES LE 18 DÉCEMBRE 2023

### QUESTION 1 :

Vous parlez d'un tract qui n'en est pas un, puisqu'il s'agit d'une réponse écrite de la municipalité à un article de presse de Ouest France du 14 octobre. Ce droit de réponse est un devoir de la municipalité, je dirais même une obligation pour rectifier les mensonges et les fake news qui sont distillés sans cesse auprès de la population. Il n'est pas acceptable de laisser de la propagande mensongère se banaliser sans réagir factuellement. Communiquer sur les informations officielles liées à un projet n'est pas discutable et doit se faire en toute transparence. Lorsque la commune affirme sa position ou rectifie certaines désinformations, elle n'a pas besoin de votre accord ou de votre approbation, fort heureusement.

### QUESTION 2 :

Nous ne sommes pas à l'école et n'avons pas besoin de recevoir de cours de philosophie ou de prétendue sciences politiques de votre part.

Vous avez très certainement du temps à perdre, pas nous.

Mme TIGER vous êtes membre de ce collectif, assumez officiellement votre adhésion et arrêtez de vous cacher derrière ce collectif pour combattre politiquement la municipalité.

### QUESTION 3 :

Au conseil communautaire du 20 juin 2023, une délibération a été votée pour valider la création d'un contrat local de santé intercommunal (CLSI)

Suite à la délibération, un contrat local de santé intercommunal est en cours de rédaction. La prochaine étape pour le comité de pilotage composé du sous-Préfet, de l'ARS, la CPAM, la CAF et l'Education nationale concernera l'arbitrage des actions nouvelles à développer.

Les cinq axes stratégiques qui ont été retenus sont les suivants :

- Renforcer l'interconnaissance et la coordination des acteurs.
- Promouvoir des environnements favorables à la santé.
- Favoriser l'accès aux soins et aux droits.
- Améliorer la santé mentale et lutter contre les addictions.
- Réduire la prévalence et la sur-incidence des cancers.
- Ces cinq axes sont déclinés en vingt objectifs opérationnels

Tout ceci constitue la trame sur laquelle vont se bâtir les actions que le CLSI va développer jusqu'à la durée de sa mise en œuvre.

Afin que nous puissions nous faire une culture commune des leviers d'action possibles à l'échelle de nos communes en matière de politiques publiques, nous avons participé aux ateliers animés par le cabinet Hippocrate Développement.

Quant aux actions menées par les élus en compagnie d'autres maires, nous avons participé à plusieurs rendez-vous devant la sous-préfecture de Saint-Nazaire pour les problèmes de pollution et d'insécurité causés par une entreprise montoirine. Vous n'y étiez pas, il me semble, pas plus que sur d'autres manifestations importantes.

Nous avons soutenu et soutenons quotidiennement comme les autres 9 maires de la CARENE, l'inaction de certaines entreprises sommées de régulariser leur situation en se mettant en conformité.

Cette pression exercée par tous les acteurs n'a eu aucun écho si ce n'est le licenciement futur de 130 employés.

Vos polémiques stériles et outrancières deviennent vraiment insupportables.

#### **QUESTION 4 :**

Le principal sujet était de passer à un nom simple et communicant qui parle autant localement qu'à l'extérieur, alors que « CARENE », une fois sorti du territoire local, ne dit rien à personne. Il s'agit donc tout simplement de se situer géographiquement comme le font toutes les intercommunalités : Laval aggro, Lorient aggro, Niort Aggro.

Contrairement à certaines intercos qui ont un logo inspiré de la ville centre, la commande n'était évidemment et absolument pas le cas concernant la nôtre.

La CARENE existe comme marque institutionnelle et comme entité juridique, on continue donc de la voir apparaître dans les délib, les contrats etc.

Cette refonte sera aussi l'occasion d'une harmonisation des campagnes de com car à ce jour nous avons 36 identités qui voisinent (déchets, habitat, transports, piscines...) et dans lesquelles chacun y va de ses envies et des couleurs, sans que cela ne soit pas réellement rattaché à l'intercommunalité qui manque ainsi cruellement d'existence et de consistance dans le paysage public.

Sur la forme, le sujet est passé en réunion des VP. Et la com a été lancée en accompagnement de la nouvelle application « mon aggro facile » il y a plusieurs mois (qui a du succès d'ailleurs) et dans ce cadre elle a été expliquée et déclinée dans les communes et sur le terrain (de mémoire, plusieurs présences sur des marchés par exemple).

Concernant ce logo « saint Nazaire aggro », finalement ça ne change pas grand-chose dans la place de Saint-Nazaire par rapport aux 9 autres communes, c'était et cela reste la ville centre.

En termes de coût, le montant total est strictement lié au travail de création du logo.

S'agissant de la carte de médiathèque, il a été entendu que les communes pouvaient ajouter leur logo en autocollant.

Le principal je pense est d'être autour de la table pour discuter des projets intercommunaux et des dotations et autres subventions, non de passer son temps à polémiquer.

Que ferions-nous sans cette agglomération qui est financièrement et dynamiquement indispensable pour les petites communes comme la nôtre ? Il suffit de discuter avec des élus de communes hors CARENE pour se rendre compte de cette chance.

#### **QUESTION 5 :**

Pour votre gouverne, nous aurions cent fois plus préféré que le marché de Noël ait lieu comme c'est le cas depuis deux ans.

Malheureusement nous ne pouvons bloquer les salles à notre convenance pour un repli (Marais et ancienne Salle des Fêtes), puisque ces salles sont retenues deux années avant par des associations communales.

La date du Marché de Noël se choisit également en concertation avec Saint-Malo de Guersac et Crossac pour ne pas que nos marchés de Noël tombent le même jour, ce qui rend l'exercice encore plus délicat. Si cela vous intéresse au-delà de vos polémiques permanentes, sachez qu'une réunion est organisée tous les ans au mois d'octobre avec les associations pour la pré-réservation des salles.

La seule salle en capacité d'accueillir tous les exposants est actuellement la Scène du Marais qui était occupé ce 9 décembre 2023

Concernant les commissions, elles sont organisées au besoin et en fonction des sujets à traiter. Par-contre, des comités consultatifs sont organisés avec des personnes désireuses de s'investir et de travailler avec nous sur les projets, ce qui n'est malheureusement pas votre cas.

Il est toujours plus facile de critiquer ce qui n'est fait, que de participer à organiser ce qui peut l'être.

#### **QUESTION 6 :**

SCOTCH: Réponse avait été donnée par Mr Moyon Nicolas avant le conseil d'école du 14 novembre. Pourquoi poser une nouvelle fois la question au conseil école ? votre stratégie de jeter sans cesse de l'huile sur le feu pour compliquer les relations avec les écoles, ne correspond pas à notre vision des choses. Pour votre information, dans la valise PPMS il y a 2 sortes de scotch 1 pour les exercices l'autre beaucoup plus large pour le jour ou l'alerte sera réelle.

DOCUMENT UNIQUE : Pour Simone de Beauvoir Mr Moyon avait pris rendez-vous avec Mme Guitteni en août, mais suite à des interventions ce rendez-vous a été repoussé. Mme Guitteni et Mr Moyon se sont revus et ce document est fait depuis novembre. A l'école d'Aignac également un rendez-vous est pris ainsi qu'avec Mr Philippe pour l'école Pauline Kergomard !

AIGNAC : Les écoles sont une priorité évidente de la commune mais il est indispensable de fonctionner avec des enveloppes financières bien ajustées. Tous les services fonctionnent avec un budget connu et tous les services le maîtrisent. Évidemment les services sont parfois confrontés à des contraintes mais chacun sait s'adapter, rationaliser et optimiser l'enveloppe qui leur est octroyée.

Les écoles fonctionnent selon ce même principe. Elles connaissent leurs budgets annuels en transport, fonctionnement et investissement dès la rentrée, et ce depuis des années ! C'est aux écoles de faire le choix et de planifier leurs dépenses.

Je vous invite à vous rapprocher des communes alentours pour connaître les budgets alloués aux écoles. Tandis que certaines conditionnent leur participation à hauteur de 50 % de la dépense transport si et seulement s'il y a une subvention (association ou participation parents), d'autres proposent 5 € par enfant par an.

La commune quant à elle met à disposition une enveloppe de 300€ par classe / année.

L'école d'Aignac, du fait de son éloignement par rapport au centre bourg bénéficie d'une enveloppe transport supplémentaire.

Au-delà de ces enveloppes transports, la commune finance également la classe découverte qui se tient tous les 2 ans. Elle propose un séjour au ski pour les enfants qui n'y sont jamais allés.

Les écoles sont donc indiscutablement une vraie priorité.

A cela il faut encore rajouter la mise à disposition d'un agent communal pour dispenser les cours d'EPS dans chacune des classes. La participation active et qualitative d'un agent de la bibliothèque pour proposer 2-3 séances dans l'année, ainsi que permettre à chaque classe d'aller à la bibliothèque Louise Michel à minima 2 fois par an.

Ainsi, vous laissez dire que les écoles ne sont pas une priorité pour la commune est une ineptie sans nom.

C'est exceptionnellement que nous avons proposé à Mr Jossé de prendre un transport sur son budget de fonctionnement car à ses dires il ne dépense pas tout ce budget et n'a pas besoin de toute l'enveloppe ! Donc pour " manger cette enveloppe financière" il a acheté des tapis et autre matériel.... pour un montant de 743,28euros. Il regrette de ne pas avoir posé la question avant car cette somme lui aurait permis d'autres sorties !

Pour votre information l'enveloppe transport de Mr Jossé a déjà dépassé de 316€ les 1300€ annuelle accordée.

Les bâtiments scolaires font toujours partie des priorités pour la commune. Chaque école est bien entretenue, a fait l'objet de rénovation régulièrement.

Les cours d'écoles sont maintenant un sujet de réflexion pour améliorer le confort des écoliers.

L'ancien inspecteur académique qui était venu pour l'ouverture de la 8<sup>ème</sup> classe (il y a 1,5 an) félicitait la Mairie sur la qualité des bâtiments.

Il faut également noter que chaque classe est bien équipé informatiquement, avec un VDI dans chaque classe à SdB.

Je vous invite à demander aux enseignants ce qu'ils pensent de leur cadre de travail.